

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

2016-11-23-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 19 h 30 à la salle des loisirs, 25, rue Principale à Sainte-Françoise, sont présents :

M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant MRC
M. Yvon Ouellet	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Réjean Rioux	maire suppléant de Trois-Pistoles
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2016-11-23-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Ajournement pour la tenue du comité de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional de la MRC des Basques
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance régulière du mercredi 26 octobre 2016
 - 3.2 C. A. du mercredi 9 novembre 2016
4. Administration générale
 - 4.1 Comptes du mois d'octobre 2016
 - 4.2 Calendrier 2017 des réunions du Conseil et du C. A.
 - 4.3 Soumission déneigement 2016-2017 et 2017-2018
 - 4.4 Mandant – Comité de gérance de l'inforoute
 - 4.5 Modification de la tarification du transport collectif et adapté
5. Budget 2017 de la MRC
 - 5.1 Affectation du surplus non affecté par poste budgétaire
 - 5.2 Affectation du surplus poste *Élection préfet 2017*
 - 5.3 Prévisions budgétaires 2017 de la MRC des Basques
 - 5.4 Avis de motion règlement quotes-parts 2017
 - 5.5 Prévisions budgétaires 2017 TNO
 - 5.6 Avis de motion du règlement fixant le taux de taxation foncière du TNO 2017
6. Aménagement et urbanisme
 - 6.1 Adoption du RCI no 237 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 6.2 Adoption du RCI no 238 sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles
 - 6.3 Avis de conformité – Règlement de zonage de Saint-Jean-de-Dieu
 - 6.4 Dépôt de la planification 2017 du service de l'aménagement
 - 6.5 Appui à la démarche de la FQM sur le projet de loi n° 106
7. Évaluation
 - 7.1 Reconduction des rôles d'évaluation pour les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et de Sainte-Françoise
 - 7.2 Équilibrage du rôle d'évaluation pour la municipalité de Saint-Clément
8. Dossiers régionaux
 - 8.1 Présentation d'un projet de regroupement OMH dans les Basques
9. Correspondances
 - 9.1 Projet de loi C-274
10. Divers

- 10.1 Résolution Parc industriel régional de la MRC des Basques versus le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques
- 10.2 Quote-part du Parc du Mont-St-Mathieu
- 10.3 Résolution des constats d'infraction dans les limites des zones de réduction de vitesse sur les routes numérotées
- 10.4 Service d'évaluation
- 10.5 Journal Le Mouton Noir
- 11. Prochain Conseil, le mercredi 14 décembre 2016 à 19 h 30 à Notre-Dame-des-Neiges
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2016-11-23-2.1

2.1 Ajournement pour la tenue du Comité de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional de la MRC des Basques

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Comité de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2016-11-23-3

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-11-23-3.1

3.1 Séance régulière du mercredi 26 octobre 2016

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 26 octobre 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

2016-11-23-3.2

3.2 C. A. du mercredi 9 novembre 2016

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du comité administratif de la MRC des Basques du 9 novembre 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

2016-11-23-4

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-11-23-4.1

4.1 Comptes du mois d'octobre 2016

Sur une proposition de M. Réjean Rioux, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois d'octobre 2016, soit les numéros 11662 à 11707 au montant de 118 308,34 \$, plus les dépôts-salaires au montant de 42 125,73 \$, plus l'assurance collective au montant de 5 553,96 \$, plus la RREMQ au montant de 6 947,45 \$, plus le chèque TPI du mois d'octobre 2016, soit le numéro 3056 au montant de 308,00 \$, plus les chèques du Pacte rural du mois d'octobre 2016, soit les numéros 4176 à 4181 au montant de 1 047,16 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques au montant de 15 774,45 \$, la facture compressible des TPI au montant de 59,22 \$ et les factures compressibles du Pacte rural au montant de 451,86 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 753

ADOPTÉE

2016-11-23-4.2

4.2 Calendrier 2017 des réunions du Conseil et du C. A.

Sur une proposition de M. Jean-Noël Bolduc,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le calendrier 2017 des réunions du Conseil et du C. A. (voir annexe).

ADOPTÉE

2016-11-23-4.3

4.3 Soumission déneigement 2016-2017 et 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois entrepreneurs pour les services de déneigement pour l'édifice, propriété de la MRC des Basques, situé au 398 et 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a reçu trois soumissions et qu'elle a procédé à leur ouverture et à leur analyse;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions conformes ont été reçues et que la plus basse, déposée par les Services pétroliers Bélanger est au montant de 2 355 \$/an plus taxes;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accepte la plus basse soumission de Services pétroliers Bélanger au montant de 2 355 \$/an plus taxes;
- autorise M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC des Basques un contrat pour le service de déneigement pour la bâtisse, propriété de la MRC des Basques

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 754

ADOPTÉE

2016-11-23-4.4

4.4 Mandant – Comité de gérance de l'inforoute

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à siéger, à titre de mandant pour la MRC des Basques au Comité de gérance de l'inforoute ainsi que la directrice générale adjointe, Mme Brigitte Pelletier, en tant que substitut.

ADOPTÉE

2016-11-23-4.5

4.5 Modification de la tarification du transport collectif et adapté

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées, L'Éveil des Basques, a vu son budget amputé de plus de 20 000 \$ pour le volet transport collectif par le ministère des Transports en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'a accordé aucune indexation des subventions depuis plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT la fin du contrat de service avec le CRDITED représentant 38 649 \$ par année ainsi que la fin du contrat avec le CISSS représentant 6 900 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités des Basques n'a pas augmenté depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs du transport depuis 6 ans (1^{er} janvier 2011);

Par conséquent,
Sur une proposition de M. André Leblond,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte la proposition de modification des tarifs du Transport adapté et collectif des Basques et Saint-Cyprien de l'Association des personnes handicapées, L'Éveil des Basques, et ce, afin de simplifier ces coûts pour les usagers de même que pour les conducteurs.

ADOPTÉE

2016-11-23-5

5. BUDGET 2017 DE LA MRC

2016-11-23-5.1

5.1 Affectation du surplus non affecté par poste budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit un surplus libre au 31 décembre 2016;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques autorise l'appropriation du surplus libre, aux fins de couvrir les dépenses suivantes reliées aux prévisions budgétaires 2017 :

- 34 431 \$ au poste budgétaire 01 38147 000, Revenu reporté de 2015 (déchets domestiques);
- 10 000 \$ au poste 01 11631 000, résiduel revenu reporté (cours d'eau);
- 23 360 \$ au poste 01 23135 000, revenu reporté 2015 (Route verte et Sentier national);
- 60 679 \$ au poste 01 23496 000, affectation du surplus libre (immeuble de location);
- 40 000 \$ au poste 01 38114 000, affectation surplus libre (matières résiduelles).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 755

ADOPTÉE

2016-11-23-5.2

5.2 Affectation du surplus poste *Élection préfet 2017*

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2015 présente un fonds réservé « Élection préfet » au montant de 31 008 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2016 présentent une quote-part « Élection » au montant de 5 000 \$;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC affecte aux prévisions budgétaires 2017 la somme de 36 008 \$ au poste « Élection préfet revenu reporté » 01 11315 000, provenant du fonds réservé au montant de 31 008 \$ (rapport financier 2015) et du revenu de la quote-part « Élection 2016 » au montant de 5 000 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 756

ADOPTÉE

2016-11-23-5.3

5.3 Prévisions budgétaires 2017 de la MRC des Basques

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2017 telles que présentées.

ADOPTÉE

2016-11-23-5.4

5.4 Avis de motion règlement quotes-parts 2017

Avis de motion est donné par M. Jean-Noël Bolduc que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le règlement des quotes-parts pour l'année 2017.

2016-11-23-5.5

5.5 Prévisions budgétaires 2017 TNO

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2017 du TNO au montant de 26 389 \$.

ADOPTÉE

2016-11-23-5.6

5.6 Avis de motion du règlement fixant taux de taxation foncière du TNO 2017

Avis de motion est donné par M. André Leblond que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le règlement fixant le taux de taxation foncière du TNO en 2017.

2016-11-23-6

6. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-11-23-6.1

6.1 Adoption du RCI no 237 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le RCI no 237 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables annexé à la présente dans le livre des délibérations.

ADOPTÉE

2016-11-23-6.2

6.2 Adoption du RCI no 238 sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le RCI no 238 sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles annexé à la présente dans le livre des délibérations.

ADOPTÉE

2016-11-23-6.3

6.3 Avis de conformité – Règlement de zonage de Saint-Jean-de-Dieu

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adoptait le 1^{er} août 2016 le Règlement no 381 modifiant le règlement de zonage no 232 afin d'ajouter l'usage « Industrie liée à la foresterie » aux usages permis dans la zone 1;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- juge que ledit règlement no 381 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;
- approuve donc ledit règlement no 381 en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

- propose que, conformément à l'article 137.3 de la Loi, le secrétaire-trésorier délivre le certificat de conformité pour ce règlement.

ADOPTÉE

2016-11-23-6.4

6.4 Dépôt de la planification 2017 du service de l'aménagement

Dépôt pour information.

2016-11-23-6.5

6.5 Appui à la démarche de la FQM sur le projet de loi n° 106

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n°106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portant sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n°106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,

Il est unanimement résolu de recommander au ministre:

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

2016-11-23-7

7. **ÉVALUATION**

2016-11-23-7.1

7.1 **Reconduction des rôles d'évaluation pour les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et de Sainte-Françoise**

CONSIDÉRANT QUE le service d'évaluation Servitech informait les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et de Sainte-Françoise de l'équilibration du rôle d'évaluation et qu'il en recommande une reconduction;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et Sainte-Françoise ont fait parvenir à la MRC des Basques leur résolution respective acceptant de reconduire le rôle triennal d'évaluation pour les années 2018-2019-2020;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Noël Bolduc,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte de reconduire le rôle triennal d'évaluation pour les années 2018-2019-2020 des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et de Sainte-Françoise, tel que proposé.

ADOPTÉE

2016-11-23-7.2

7.2 **Équilibration du rôle d'évaluation pour la municipalité de Saint-Clément**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est la troisième année du rôle d'évaluation et dont l'équilibration est facultative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Clément a pris connaissance de l'examen réalisé par Servitech de l'état du rôle d'évaluation en vigueur et de la recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié le dossier avec les coûts associés à l'équilibration et à l'impact de la reconduction;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Réjean Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte l'équilibration du rôle triennal d'évaluation pour les années 2018-2019-2020 de la municipalité de Saint-Clément, tel que proposé.

ADOPTÉE

2016-11-23-8

8. **DOSSIERS RÉGIONAUX**

2016-11-23-8.1

8.1 **Présentation d'un projet de regroupement OMH dans les Basques**

Des représentants des différents OMH du territoire des Basques présentent les deux options à leur disposition dans le cadre du processus de regroupement des OMH exigé par la Société d'habitation du Québec, soit un regroupement des quatre OMH du territoire ou un regroupement des OMH par le biais d'une déclaration de compétence de la MRC des Basques en matière de gestion du logement social. Le préfet propose de débiter par une rencontre entre les quatre comités des OMH et les quatre municipalités concernées. S'ils optent pour une déclaration de compétence de la MRC, chaque municipalité doit donner son accord et adopter une résolution en ce sens.

2016-11-23-9

9. CORRESPONDANCES

2016-11-23-9.1

9.1 Projet de loi C-274

CONSIDÉRANT QU'au printemps dernier, le député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, M. Guy Caron, a déposé le projet de loi C-274 visant à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille et dont le vote aura lieu à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, le régime de transfert familial est très désavantageux, puisqu'il n'inclut pas le droit à une exemption à vie et que le transfert est plus lourdement imposé;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de PME, des fermes familiales et d'entreprises de pêche s'entendent sur le fait que les règles fiscales actuelles les découragent de transférer leurs entreprises à leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-274 corrige le tir et aide les entreprises d'ici à demeurer aux mains des gens d'ici permettant de protéger le milieu des entreprises familiales et de contribuer à la création d'emplois locaux;

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt de ce projet de loi, le député, M. Guy Caron, a reçu l'appui de nombreuses organisations agricoles, de pêche, de PME ainsi que de chambres de commerce à travers le pays;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie le projet de loi C-274 du député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, M. Guy Caron, afin de mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts de PME ou d'entreprises agricoles et de pêche familiale.

ADOPTÉE

2016-11-23-10

10. DIVERS

2016-11-23-10.1

10.1 Résolution du Parc industriel régional de la MRC des Basques versus le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du motel industriel de Trois-Pistoles rencontre des problématiques environnementales de milieux humides dans le secteur de Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques environnementales dans ce secteur de Notre-Dame-des-Neiges viennent ralentir les démarches du projet de construction d'un bâtiment industriel municipal;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe, à l'heure actuelle, pas ou très peu de terrains disponibles pour le développement industriel sur le territoire de la MRC des Basques afin d'accueillir des entreprises dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du motel industriel a reçu l'appui du Comité de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional de la MRC des Basques afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la Corporation du motel industriel dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, et ce, afin d'obtenir un certificat d'autorisation en vue de la construction d'un bâtiment industriel municipal dans le secteur de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

ADOPTÉE

2016-11-23-10.2

10.2 Quote-part du Parc du Mont-St-Mathieu

M. Réjean Rioux demande si une régularisation a été effectuée sur l'erreur qui s'est produite en 2014 au niveau de la quote-part du Parc du Mont St-Mathieu pour la Ville de Trois-Pistoles. Le directeur général et secrétaire-trésorier procédera à une vérification.

2016-11-23-10.3

10.3 Résolution des constats d'infraction dans les limites des zones de réduction de vitesse sur les routes numérotées

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune retombée pour le milieu lorsque la Sûreté du Québec émet des constats d'infraction en zone de réduction de vitesse sur les routes numérotées du territoire de la MRC des Basques;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. André Leblond,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques demande au ministère de la Sécurité publique de verser aux municipalités respectives les revenus des constats d'infraction en zone de réduction de vitesse dans les zones urbanisées sur les routes numérotées du territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2016-11-23-10.4

10.4 Service d'évaluation

Une vérification sera effectuée au niveau du service de l'évaluation à savoir s'il serait plus avantageux de rapatrier le service complet d'évaluation sans faire appel à une firme externe, en l'occurrence Servitech, et ce, afin de réduire les coûts reliés à ce service.

2016-11-23-10.5

10.5 Journal Le Mouton Noir

Un exemplaire du journal Le Mouton Noir est distribué à chacun des maires présents. Le préfet mentionne qu'une chronique sur le projet d'enquête patrimoniale, mis en branle par les Compagnons du patrimoine vivant de Trois-Pistoles et orchestré par Mme Karine Vincent, sera diffusée à chaque parution de ce journal.

2016-11-23-11

11. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 30 À NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 14 décembre 2016 à 19 h 30 à Notre-Dame-des-Neiges.

2016-11-23-12

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée au public.

2016-11-23-13

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 21 h 28.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.